BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 772

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

492 220 835 RCS Angers.
S.F.D..
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : Zac du Clos Sainte-Barbe, Bouzillé49530 Orée d'Anjou.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OREE D'ANJOU du 30 avril 2026, - La société LA BELLE VENDEENNE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 50 000,00 euros, dont le siège social est 11 Rue de la carrière Zone Moque Panier Ouest 85400 STE GEMME LA PLAINE, immatriculée au RCS sous le numéro 328 037 742 RCS LA ROCHE SUR YON, ET: - La société LES MARIEES D'AURELIE, Société à responsabilité unipersonnelle, au capital de 24 796,08 euros, dont le siège social est ZAC du Clos Sainte Barbe - BOUZILLÉ 49530 ORÉE D'ANJOU, immatriculée au RCS sous le numéro 380 477 455 RCS ANGERS, ET: - La société S.F.D., Société à responsabilité unipersonnelle, au capital de 50 000,00 euros, dont le siège social est ZAC du Clos Sainte Barbe - BOUZILLÉ 49530 ORÉE D'ANJOU, immatriculée au RCS sous le numéro 492 220 835 RCS ANGERS, ET: - La société LES MARIEES DU SUD OUEST, Société à responsabilité unipersonnelle, au capital de 7 500,00 euros, dont le siège social est ZAC du Clos Sainte Barbe - BOUZILLÉ 49530 ORÉE D'ANJOU, immatriculée au RCS sous le numéro 513 827 626 RCS ANGERS, ET ENFIN : - La société ALWENA MARIAGES, Société à responsabilité unipersonnelle, au capital de 26 000,00 euros, dont le siège social est ZAC du Clos Sainte Barbe - BOUZILLÉ 49530 ORÉE D'ANJOU, immatriculée au RCS sous le numéro 451 248 785 RCS ANGERS, Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des sociétés LES MARIEES D'AURELIE, S.F.D., LES MARIEES DU SUD OUEST et ALWENA MARIAGES par la société LA BELLE VENDEENNE. La société LES MARIEES D'AURELIE ferait apport à la société LA BELLE VENDEENNE de la totalité de son actif, évalué à 775 753 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 641 322 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 134 430 euros. La société S.F.D. ferait apport à la société LA BELLE VENDEENNE de la totalité de son actif, évalué à 824 514 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 423 886 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 400 719 euros. La société LES MARIEES SUD OUEST ferait apport à la société LA BELLE VENDEENNE de la totalité de son actif, évalué à 359 848 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 367 844 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à – 7 996 euros. La société ALWENA MARIAGES ferait apport à la société LA BELLE VENDEENNE de la totalité de son actif, évalué à 432 249 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 396 428 euros. La valeur nette des

apports s'élèverait à 35 821 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbées étant détenus par la même société mère, la société ATLANTIQUE FINANCIERE, Société à responsabilité limitée au capital de 1 355 000 euros, dont le siège social est situé ZAC du Clos Sainte Barbe - BOUZILLE 49530 OREE D'ANJOU, immatriculée au RCS sous le numéro 504 807 942 RCS ANGERS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er septembre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LES MARIEES D'AURELIE, S.F.D., LES MARIEES DU SUD OUEST et ALWENA MARIAGES depuis le 1er septembre 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LA BELLE VENDEENNE. Les sociétés LES MARIEES D'AURELIE, S.F.D., LES MARIEES DU SUD OUEST et ALWENA MARIAGES seront dissoutes de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 1er juillet 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du tribunal de commerce d'ANGERS pour les sociétés absorbées LES MARIEES D'AURELIE, S.F.D., LES MARIEES DU SUD OUEST et ALWENA MARIAGES en date du 18 mai 2026, - au greffe du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON pour la société LA BELLE VENDEENNE en date du 19 mai 2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de chaque société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent. Pour avis.